

Le syndicalisme est né de la double volonté des salariés de défendre leurs intérêts

individuels et collectifs et de participer à la transformation de la société.

Depuis sa création, il a joué **un rôle déterminant dans la conquête de garanties sociales qui ont contribué à changer la condition humaine.**

Fidèle à ses origines, à la **charte d'Amiens de 1906**, héritière des valeurs humanistes et internationalistes qui ont présidé à sa constitution, la Confédération Générale du Travail défend les intérêts de tous.les salarié.e.s sans distinction, en tous temps et en tous lieux.



1884	1890	1895	1936	1946	1968	1981	1995	2006	2015	2023
Loi Waldeck	1er mai 1ère fête	Création de la CGT	Mouvements sociaux	Conseil national de la Résistance	grève de 10 millions de travailleurs en mai	La gauche au pouvoir	Plan Juppé	Manifestations contre le CPE	Campagne 32h	Mobilisation Retraites 3 ^{ème} vague après 2010 et 2020
Rousseau autorisant syndicats	du travail internationale		grèves, occupations d'usines, salaires 2 semaines congés payés semaine 40h, généralisation Conventions collectives	sécurité sociale nationalisations Statut général fonctionnaires	Droits syndicaux,SMIC	retraite à 60 ans 5 ^{ème} semaine congés payés	mobilisations Retraite/Sécu Blocage pays			

Elle agit pour que prévalent dans la société **les idéaux : de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité, de sororité et de solidarité.**

Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans **des garanties individuelles et collectives :**

- le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale,
- les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité,
- la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise comme dans la société.

Elle agit pour **une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions.**

Elle agit pour promouvoir : **l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement/écologie, pour la paix et le désarmement , pour les droits de l'Homme et le rapprochement des peuples. ,**

Les mutations du monde et des sociétés appellent de **nouvelles conquêtes sociales** garantissant les droits fondamentaux des personnes et le respect des peuples, assurant que les richesses, fruit du travail des femmes et des hommes, financent **le progrès social**, le bien- être et qu'elles concourent, au travers d'un nouveau type de développement, à la sauvegarde de la planète.

Soumise à la logique du profit, la société actuelle est traversée par la **lutte des classes. Les salarié.e.s ont besoin de se rassembler comme tels pour se défendre, conquérir leur émancipation individuelle et collective et participer à la transformation de la société et du monde.**

La Confédération Générale du Travail, attachée aux principes fondateurs du **syndicalisme confédéré et interprofessionnel**, œuvre au rassemblement de tous les salariés dans leur diversité, à l'unité du mouvement syndical national, européen et international.

Les **principes d'égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités** pour lesquels elle œuvre, animent la **vie démocratique** en son sein.

Liens utiles : www.cgtpip.org / <http://www.cgt.fr> / [s'inscrire à la newsletter CGT](http://www.ufse.cgt.fr) / <http://www.ufse.cgt.fr> / [UGICT-CGT](http://www.ugict-cgt.fr) /

La CGT rassemble toutes les organisations syndicales adhérant à ses statuts. Elle est composée de syndicats, d'unions locales interprofessionnelles, d'unions départementales interprofessionnelles et de fédérations

La Confédération

La Confédération est l'émanation et le bien commun de toutes les organisations qui la composent. L'action confédérale a pour mission de promouvoir, conformément aux décisions des congrès confédéraux, les analyses et mesures qu'elle propose dans les domaines économiques, sociaux et politiques, notamment celles relatives à la défense, à l'unité et à l'organisation des salariés de tous statuts et de toutes générations.

Les Fédérations

Les fédérations nationales sont constituées des syndicats d'un ou plusieurs secteurs d'activité professionnelle. La fédération impulse et coordonne l'activité syndicale et revendicative, la prise en compte des questions liées à sa ou ses branches professionnelles. Les syndicats CGT du Ministère de la Justice ne sont pas dotés d'une fédération propre. L'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat (UFSE) est ainsi leur fédération.

L'Union générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (Ugict) est l'organisation spécifique des ingénieurs, cadres et techniciens adhérant à la CGT.

L'Union confédérale des Retraités (UCR) est l'organisation spécifique des retraités adhérant à la CGT.

Le Comité national de Lutte et de Défense des Chômeurs est l'organisation permettant de développer la syndicalisation et l'activité de la CGT parmi les salariés momentanément privés d'emploi.

Les unions locales (UL) et départementales (UD)

Les UD sont constituées des syndicats et des sections syndicales d'un même département. Les UL sont constituées par les syndicats et sections syndicales

relevant d'une même zone géographique (localité, partie de localité, secteurs ou ensemble de secteurs, bassin d'emploi, etc.). Tous les syndiqués relèvent donc d'une UL et d'une UD et une partie des cotisations est reversée à l'UL et à l'UD dont il relève. Les UL et les UD impulsent et coordonnent l'activité syndicale et revendicative et le développement de la CGT, tant sur les questions générales que sur celles propres au département. Elles sont les lieux privilégiés où les syndicats et sections syndicales des petites, moyennes et grandes entreprises des secteurs privé, public et nationalisé, peuvent définir et préciser leurs objectifs communs, épauler mutuellement leurs actions, donner toute leur efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble. Elles développent les solidarités entre tous les salariés, de toutes générations, ayant ou non un emploi. Les UL et les UD sont pour nous des lieux

ressources incontournables en matière de formation, de locaux ou de matériel. Les contacts avec les UL/ UD sont indispensables pour également s'enrichir des débats qui traversent les autres professions publiques et privées

Financement

La cotisation syndicale versée régulièrement par chaque syndiqué - et sa ventilation à chacune des organisations qui constituent la CGT - matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément essentiel du financement de l'organisation. Elle assure l'indépendance de toute l'organisation. Elle donne les moyens d'une activité syndicale de qualité et permet d'en assurer le développement. Cette cotisation est égale à 1 % du salaire net, toutes primes comprises, ou de sa pension ou retraite nette (régime de base + complémentaire).

